

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUILLET 2018

Date
de la convocation

29/06/2018

Nombre
de conseillers

En exercice
29

Présents
18

Absents
11

(Dont
Procuration)
03

11

Vote à
l'unanimité
Pour : **21**
Contre : **00**
Abstention : **00**

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture
Le :
04 OCT. 2018
La Publication
et/ou la notification
du :
04 OCT. 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le Jeudi 05 Juillet, à dix-huit heures trente (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 29 juin 2018.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} Adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Christelle GILLES - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Laurence LAROCHELLE(18)

REPRÉSENTÉS : M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN) - Mme Lucie LAROCHELLE (ayant donné procuration à M. Jean-Philippe NOËL) - Mme Justina FAVORINUS (ayant donné procuration à M. Justin RUPAIRE).....(03)

ABSENTS : Mme Louisiane DEGLAS - M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - M. Jimmy FAUSTA - Mme Laurence CHRISTOPHE - M. José JULAN(08)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
CRÉATION DE POSTES**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article L1612-1 ;
- Vu le Budget communal de l'exercice 2018 ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 35 ;
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 avec effet au 1^{er} janvier 2007 portant statut particulier des emplois d'adjoints techniques territoriaux ;
- Considérant la nécessité de créer onze (11) postes de façon à répondre à des besoins en personnel de l'administration communale et en vue de l'optimisation de l'organisation des services ;
- Vu le tableau des effectifs budgétaires de la commune de Trois-Rivières ;

.../...



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

De Créer les postes suivants au sein de la commune de Trois-Rivières selon les modalités arrêtées ainsi qu'il suit :

1°)

- Cadre d'emplois : Adjoints Techniques
- Filière : Technique
- Grade : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
- Nombre d'heures : 35 heures /semaine (Temps complet)
- Nombre de postes : Deux (2)
- Condition : statutaire
- Date d'effet : Année 2018

2°)

- Cadre d'emplois : Adjoints Techniques
- Filière : Technique
- Grade : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
- Nombre d'heures : 32 heures / semaine (Temps non complet)
- Nombre de postes : Un (1)
- Condition : statutaire
- Date d'effet : Année 2018

3°)

- Cadre d'emplois : Adjoint Technique
- Filière : Technique
- Grade : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
- Nombre d'heures : 30 heures / semaine (Temps non complet)
- Nombre de postes : Six (6)
- Condition : statutaire
- Date d'effet : Année 2018

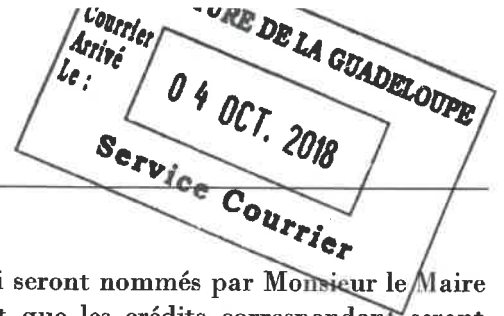
4°)

- Cadre d'emplois : Adjoint Technique
- Filière : Technique
- Grade : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
- Nombre d'heures : 25 heures / semaine (Temps non complet)
- Nombre de postes : Deux (2)
- Condition : statutaire
- Date d'effet : Année 2018

Article 2

De Préciser que ces postes seront pourvus suivant les conditions prévues par les décrets précités.

.../...



.../...

Article 3

De Dire que la rémunération des agents qui seront nommés par Monsieur le Maire fera l'objet d'une inscription budgétaire et que les crédits correspondant seront reconduits sur chaque exercice budgétaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,


Jean-Louis FRANCISQUE

